

RENSEIGNEMENTS

PROPRIÉTAIRES DE COLONIES D'ABEILLES

Reconnaître et contenir la loque américaine : cette importante maladie du couvain, très contagieuse, est susceptible de causer le déclin rapide des colonies d'un rucher.

Qu'est-ce que la loque américaine?

La loque américaine est essentiellement une maladie bactérienne qui affecte le couvain operculé d'une colonie. L'agent causal, *Paenibacillus larvae*, s'attaque aux jeunes larves et provoque leur mort au stade du couvain operculé. Cette bactérie peut se trouver dans l'environnement de la ruche infectée sous une forme dite *sporulante* qui est très résistante; en effet, elle peut y survivre plusieurs décennies (40 ans et plus).

La condition est très **contagieuse** et conduit inévitablement à la mort du couvain et ultimement de la colonie si aucune intervention n'est réalisée à temps. Les abeilles adultes ne sont pas atteintes mais disséminent rapidement la bactérie au cours des activités de nettoyage du couvain touché par la maladie. De même, les colonies affaiblies par la maladie seront victimes de pillage et représentent donc une source de contagion pour les ruches et les ruchers avoisinants.

La maladie est endémique au Québec et au Canada. Les apiculteurs doivent donc faire preuve d'une vigilance constante pour prévenir l'introduction de la loque américaine dans leur exploitation apicole et la contrôler lorsque présente.

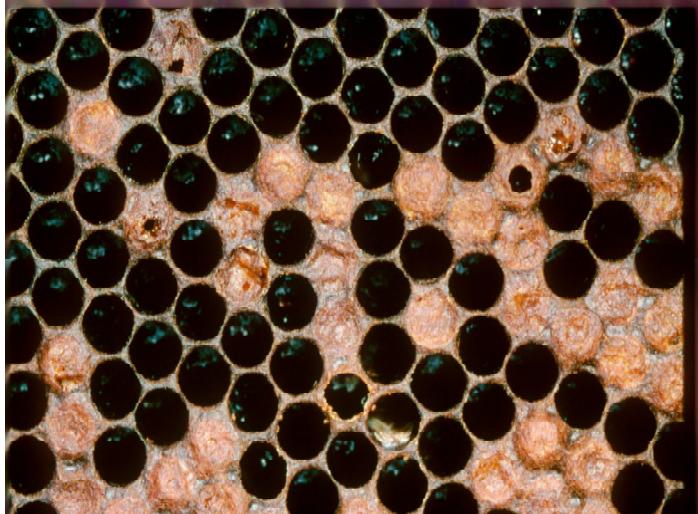


Photo 1 : Couvain atteint de loque américaine. On peut observer plusieurs opercules affaissés (concaves) ou perforés. (source : MAPAQ)

Comment la reconnaître?

Les principaux signes observables de la maladie sont les suivants :

- L'opercule des alvéoles touchées par la maladie est affaissé (concave) et perforé (photo 1). À l'intérieur, la larve morte est en décomposition.
- Les cadres de couvain operculé revêtent une apparence de mosaïque : la disposition du couvain est irrégulière et les alvéoles frappées par la maladie sont entourées d'alvéoles vides ou de larves plus jeunes et saines (photo 2).
- Le couvain dégage une mauvaise odeur.
- La colonie s'affaiblit.



Photo 2 : Couvain en mosaïque (source : beeinformed.org)

RENSEIGNEMENTS

PROPRIÉTAIRES DE COLONIES D'ABEILLES

Comment confirmer le diagnostic?



Photo 3 : Résultat positif du test du cure-dent dans une cellule atteinte de la loque américaine. (source : MAPAQ)

- Au moment de l'inspection des colonies affectées, on procède au test du « cure-dents » afin de déceler un des signes caractéristiques de la maladie. Il s'agit d'insérer dans l'alvéole suspecte la pointe d'un cure-dent, d'une allumette ou d'une brindille. Dès qu'on la retire, on remarque qu'une masse brunâtre, gluante et élastique (à savoir la larve morte) y adhère et s'étire sur plus d'un centimètre sans casser (photo 3).
- Le diagnostic final est rendu à la suite de la soumission d'échantillons, pour analyse, à un laboratoire.

Comment prévenir la loque américaine?

Afin de prévenir l'apparition et le développement de la maladie dans un rucher ou dans une exploitation apicole, ou pour en limiter la propagation dans le rucher atteint, il faut respecter des règles minimales de biosécurité, par exemple :

- Acheter des abeilles (colonies, nucléi) de source sûre, qui sont saines et dont la condition sanitaire est connue. Sur ce dernier plan, l'acheteur peut exiger des garanties du vendeur.
- Éviter l'achat de matériel usagé. Celui-ci est une cause fréquente de l'apparition de la maladie dans une exploitation apicole. Il y a lieu de désinfecter le matériel usagé avant de l'utiliser. L'achat de cadres bâties est déconseillé, à moins qu'ils n'aient été désinfectés par irradiation.
- Inspecter régulièrement les cadres à couvain dans les ruches, conformément aux recommandations, afin de déceler de manière précoce tout début d'infection.
- Garder une distance minimale entre les ruchers voisins dont la condition sanitaire n'est pas connue.
- Ne pas introduire dans une colonie des cadres de couvain, de pollen ou de miel à moins d'avoir la garantie qu'ils proviennent de colonies saines.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement le matériel apicole.
- Renouveler les cadres de la hausse à couvain sur une période de 3 à 5 ans (changer 2-3 cadres chaque année).
- Prévenir le pillage des ruches. Le maintien de colonies fortes et un bon nourrissage des abeilles durant les périodes de disette sont des moyens efficaces à ce chapitre.

RENSEIGNEMENTS

PROPRIÉTAIRES DE COLONIES D'ABEILLES

Pour prendre connaissance de l'ensemble des mesures de biosécurité qui peuvent être adoptées, on peut consulter le document suivant :

[http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/biosecurite/normes-et-principes/industrie-apicole/fra/1365794112591/1365794221593.](http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/biosecurite/normes-et-principes/industrie-apicole/fra/1365794112591/1365794221593)

Comment contrôler la loque américaine?

Les traitements basés sur l'utilisation d'antibiotiques ne font que masquer les signes cliniques de la maladie et ne peuvent l'enrayer car ils n'ont aucun effet sur la forme sporulante de la bactérie. La maladie peut donc sévir de nouveau lorsque le traitement prend fin. En outre, *Paenibacillus larvae* a la capacité de développer une résistance à l'antibiotique utilisé au cours d'un traitement. Pour ces raisons, il importe d'abord de favoriser la mise en œuvre de plusieurs mesures, autres que médicamenteuses, afin de contenir efficacement la loque américaine.

Compte tenu du caractère très contagieux et fatal de la condition, il ne faut pas hésiter à envisager et à engager des actions draconniennes pour l'enrayer rapidement.

Selon le degré d'infection de la colonie ou la prévalence de la condition dans un rucher, l'une ou plusieurs des mesures suivantes devront être appliquées :

- Retrait et destruction par le feu des cadres de couvain touchés.
- Destruction complète des colonies par le feu.
- Transvasement des abeilles combiné ou non avec un traitement antibiotique sur ordonnance vétérinaire (www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Santeanimale/Bulletins/Loqueamericaine_bulletinRAIZ084_transvasement%202013.pdf).

Signalons qu'au Québec la réglementation prévoit l'obligation, pour tout propriétaire d'abeilles, de déclarer tout cas de loque américaine au médecin vétérinaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce signalement permettra au vétérinaire de formuler des recommandations à l'apiculteur quant au contrôle et au traitement de la maladie. Une enquête sera également menée pour vérifier que la condition ne s'est pas propagée à des ruchers avoisinants, ce qui est souvent le cas quand la maladie est bien installée.

Pour plus de renseignements sur la loque américaine ou en cas de soupçon de la présence de la maladie dans des colonies, veuillez communiquer avec le médecin vétérinaire du MAPAQ responsable de l'apiculture dans votre région (www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille) ou la centrale de signalement de la Direction de la santé et du bien-être des animaux (1-800-463-5023, option 5).

Février 2014

